



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4717

Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 28 600 euros

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4717 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DIFFERENTES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU FONDS ASSOCIATIF LOCAL (FAL) ET DU FONDS D'INITIATIVES LOCALES (FIL) AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (CONVENTION TERRITORIALE 2015-2020 DE LYON) POUR UN MONTANT TOTAL DE 28 600 EUROS (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1606 du 23 novembre 2015, vous avez approuvé la convention territoriale 2015/2020 de Lyon formalisant des objectifs de solidarités et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais à partir des orientations du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise.

Dans ce cadre, en vue de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants, la Ville de Lyon et l'Etat ont constitué dans le cadre du contrat de ville des fonds réservés aux petites associations et collectifs d'habitants intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : le Fonds Associatif Local (FAL) et le Fonds d'Initiatives Locales (FIL).

I- Le Fonds Associatif Local :

Il s'agit de soutenir des associations répondant aux critères suivants :

- association en lien direct et intervenant en proximité auprès des habitants du quartier ;
- association composée essentiellement de bénévoles et/ou ayant un salarié à temps partiel ;
- association porteuse d'un projet avec une dimension collective qui doit viser l'amélioration des rencontres et des relations avec des personnes plus isolées, de différentes cultures, de différentes générations et être surtout ouverts et accessibles à tous.

Pour bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Associatif Local, les projets doivent :

- avoir une dimension collective ;
- se dérouler dans le temps, au maximum sur une année ;
- se dérouler en proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en direction des habitants de ces quartiers ;
- être ouverts et accessibles à tous ;
- s'inscrire en partenariat avec les autres structures du quartier existantes dans le champ de l'action pour permettre de développer liens, synergies et pratiques de réseaux.

Par ce fonds, il s'agit de promouvoir et soutenir ces associations qui développent, au travers de leurs actions, leurs postures d'ouverture, des liens sociaux, des relations s'adressant à des personnes qui peuvent être en situation de fragilité, précarité voire d'exclusion sociale. L'accent est plutôt mis sur les projets visant à lutter contre le repli des publics les plus fragiles, à se mettre en posture d'aller vers et d'ouverture en proposant des actions qui mobilisent le plus grand nombre d'habitants, qui construisent des liens de citoyenneté et de solidarité. Les supports pour le développement des actions sont de nature variable : loisirs, éducatifs, culturels ou festifs.

II- Le Fonds d'Initiatives Locales :

Il s'agit de soutenir les habitants dans des pratiques responsables et favorisant l'initiative citoyenne et participative dans les quartiers prioritaires. Pour bénéficier d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Initiatives Locales, les personnes doivent :

- habiter dans l'un des quartiers prioritaires de Lyon,
- être organisé en collectif type association loi 1901 ou groupe organisé sur un projet commun.

Pour bénéficier d'une subvention, les micro-projets doivent :

- avoir une dimension collective ;
- permettre d'améliorer l'animation de la vie locale, créer une dynamique de rencontre ;
- se dérouler dans les quartiers prioritaires et/ou en direction des habitants de ces quartiers ;
- permettre de développer des synergies avec les associations ou réseaux locaux.

Les micro-projets proposés doivent viser :

- à encourager et faciliter les pratiques socio-éducatives, éco responsables, développées par des groupes et associations d'habitants ;
- à renouer ou développer les liens, et à favoriser l'ouverture entre les différentes cultures, à développer des réseaux de solidarité, de créativité ;
- l'émergence culturelle, festive, ludique, créative, sportive, pédagogique permettant la création d'événements dynamisants et valorisants pour les personnes et le quartier (formation, information, fêtes de quartier, sorties culturelles, sportives, location de petit matériel servant à la réalisation d'un projet...).

Ces deux fonds peuvent ainsi contribuer au démarrage d'une association, pour son ouverture aux habitants du quartier. Ils permettent une aide au financement d'une action et non une aide au fonctionnement courant de l'association.

Le tableau suivant présente les projets et les associations que je vous propose de soutenir dans le cadre du Fonds Associatif Local et du Fonds d'Initiatives Locales :

ARRDT	ASSOCIATION MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	Coût total de l'action (en euros)	MONTANT PROPOSE 2019 (en euros)
Actions présentées dans le cadre du FAL				
1 ^{er}	Association Ka'Fête ô Mômes 53 Montée de la Grande Côte 69001 Lyon	<u>Organisation d'un séjour intergénérationnel</u> tisser des liens durables entre personnes de générations et de milieux différents (à tous niveaux) et de pérenniser la démarche solidaire créée à travers les évènements et le séjour, afin d'apporter une dynamique citoyenne collective de vie de quartier. L'action impliquera environ 400 personnes sur les différents événements et 60 personnes bénéficiant du séjour.	42 615	3 000
5 ^{ème}	Association Confédération Syndicale des Familles section Champvert 38 rue Sœur Janin 69005 Lyon	<u>Vie de quartier</u> Travail de relations avec bailleurs, habitants, partenaires engagés sur le quartier pour réfléchir sur les moyens et conditions d'un meilleur respect des uns et des autres dans un souci de solidarité et de fraternité. Pour cette année, il s'agit de continuer à mettre en place des moments festifs, des rencontres du comité de locataires, continuer à participer au conseil citoyen, d'accompagner les jeunes scolarisés, de mettre en place des échanges de services et enfin d'organiser une journée sur l'environnement. L'association touche 200 foyers.	8 440	5 000
5 ^{ème}	Entr'Aide 5^{ème} 40 rue Sœur Janin 69005 Lyon	Promotion du lien social, lutter contre l'isolement et la solitude sur les quartiers Jeunet/Janin en créant un après-midi festif autour d'un spectacle en invitant la Compagnie des Babilleurs avec les habitants de tout le 5 ^{ème} arrondissement, aussi bien les adultes que les séniors. L'action peut toucher 180 participants.	2 800	1 000
7 ^{ème}	Espoir à la Guille MJC Jean Macé 38 rue Camille Roy 69007 Lyon	<u>Socialisation de femmes d'origines étrangères</u> Aider des femmes d'origines diverses en proposant des activités facilitant leur intégration (expression française, ateliers de couture, visites de la ville de Lyon avec leurs enfants et adolescents) et contribuer ainsi à rompre leur l'isolement. L'association touche 60 personnes environ.	3 650	2 000

8 ^{ème} Mermoz	Vivre Ensemble 1 rue Joseph Chalier 69008 Lyon	<u>Favoriser les rencontres entre les habitants et les associations et proposer des découvertes culturelles</u> L'association, en lien étroit avec le centre social Mermoz et les acteurs associatifs locaux monte des projets sur le quartier de Mermoz pour permettre la rencontre. Elle propose des permanences hebdomadaires le mardi après-midi, avec pour objectif discussion et convivialité. Elle organise des temps conviviaux tout au long de l'année comme la fête des voisins, la fête de la musique, le chocolat chaud du 8 décembre, la soupe pour les personnes démunies du quartier et halloween. Environ 500 personnes touchées sur l'année, 150 au moins sur les événements festifs, 20 à 25 personnes sur les temps de permanence et sur les sorties culturelles.	4 500	2 500
8 ^{ème}	Flous Furieux 25 quai Saint-Vincent 69001 Lyon	<u>Flous sur la Ville</u> Création d'un collectif de photographes citoyens mêlant résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé Carré Sésame, habitants de la cité Albert Laurent ainsi que des partenaires professionnels et amateurs afin de se doter d'un outil d'expression, de se rencontrer, de découvrir le monde et d'être curieux. De 40 à 60 participants sont attendus pour ce projet.	24 013	3 000
8 ^{ème}	Association Albert Laurent 156 Rue Challamel Lacour (Local des gardiens) 69008 Lyon	<u>Fête de l'hiver</u> durant un après-midi présenter aux habitants de la résidence Albert Laurent, petits et grands, des jeux, un spectacle d'équilibristes et une déambulation, un goûter, des boissons chaudes pour tous sur un fond musical. Afin d'offrir aux habitants un temps de rencontre de partage et d'échange. Encourager les habitants à créer un lien, à apprendre à se connaître et à vivre ensemble. Environ 300 personnes touchées.	2 800	1 500
8 ^{ème}	Association Albert Laurent 156 Rue Challamel Lacour (Local des gardiens) 69008 Lyon	<u>Journée multisports au Clos Layat</u> : faire connaître les différentes associations sportives du quartier à l'aide de stands d'informations de démonstrations et d'initiations. Faire naître chez les habitants une envie de la pratique du sport. Environ 400 personnes attendues.	8 000	1 500
8 ^{ème}	Amicale Renouveau Pressensé 17 avenue Francis de Pressensé 69008 LYON	<u>Fonctionnement et projets du "Renouveau Pressensé"</u> Cette association promeut un double objectif de défense des intérêts des locataires et de mieux vivre-ensemble. Elle a fait le choix de s'affilier à la Confédération Nationale du Logement, qui lui propose conseils et appui. Elle finance une partie de son activité par la mise en œuvre d'événements sur le quartier (vide-grenier, loto), en tissant des liens avec les acteurs publics mais aussi privés du territoire. Elle prévoit la réalisation de plusieurs projets pour l'année 2019, vide-greniers, après-midi éducatives et sportives, une rencontre entre voisins ainsi qu'un loto. Nombre d'habitants concernés : environ 60 personnes par projet.	3 670	2 500

9 ^{ème} Duchère	Trait d'Union Duchère Association de locataires 321 rue du Doyen G. Chapas 69009 Lyon	<u>Quatre saisons avec les habitants</u> Actions qui portent la volonté de développer les liens sociaux et le défi du vivre ensemble sur les immeubles SACVL de la Duchère, soit 4 immeubles et près de 1000 logements. Organisation de manifestations festives pour favoriser les rencontres. Cherche à travailler l'émancipation de chacun par des rencontres formatives type environnement et sujets de la vie quotidienne. Se dérouleront sur l'année : des après-midi jeux et détente, des séances de cinéma familial, des après-midi ludiques pour les enfants, les Apéri'Duch en partenariat avec le centre social et le Foyer Mirly Solidarité, la fête des voisins ainsi que des ateliers de loisirs créatifs. L'association prévoit également d'éditer un folio d'information. L'association compte mobiliser entre 1000 et 2000 personnes sur toutes ces actions.	23 640	2 000
Sous total actions FAL 2019				24 000
Actions présentées dans le cadre du FIL				
8 ^{ème}	A l'Ecoute du 8^{ème} 124 Avenue Général Frère 69008 Lyon	<u>Chanter pour maintenir le lien social</u> : apprendre des chants en vue de concerts, développer chez nos choristes, l'estime de soi et le lien social par une action culturelle tout en rompant leur isolement et leur impression de perte de leurs capacités. L'action touchera 37 participants.	4 850	1 000
9 ^{ème} Duchère	Centre social Duchère Plateau René Maugius 235 avenue du Plateau 69009 Lyon	<u>Diner spectacle contes d'Asie et danses du Cambodge</u> créer du lien entre les habitants en les réunissant autour d'un repas Thaïlandais. Faire découvrir quelques aspects de la culture asiatique: cuisine, contes, danses traditionnelle. L'action bonifiera à 70 personnes.	2 300	500
9 ^{ème} Duchère	La Colline de pas en pages 235 Avenue du Plateau 69009 Lyon	<u>La Coline qui écrit</u> ateliers d'écriture intergénérationnels en partenariat avec les acteurs du quartier de la Duchère. Cette parole sera partager avec la diffusion d'un CD-audio restituant les paroles récoltées et on la donnera à lire et à entendre « en direct » lors du Forum des associations et du « Festival d'art et d'air » 2019. L'action touchera une 100 de personnes.	4 940	1 100
9 ^{ème} Duchère	Maison de l'Enfance de la Duchère 105 rue Jean Fournier 69009 Lyon	<u>Carnaval de printemps</u> défiler avec une fanfare du quartier du Château à la place Abbé Pierre. En amont, décoration de masques, objets pour faire du bruit, animations chants en ateliers à la MJC, ME, bibliothèque, CS. Ce carnaval sera accompagné d'un goûter afin de se rencontrer et connaître d'autres personnes, créer des liens. Nombre de participants : 150 à 200 personnes.	2 000	1 000

9 ^{ème} Duchère	Association du centre social de la Sauvegarde 26 avenue Rosa Parks 69009 LYON	<u>Fête à la Sauvegarde</u> : organiser une fête de quartier entre voisins le 22 juin et d'autres événements en amont pour la préparation de ce temps festif (accueil des nouveaux arrivants en partenariat avec le CS et CC, vente de gâteaux, vente de repas couscous). Cette fête est là pour renforcer le lien social et la solidarité sur le quartier entre habitants, enfants et parents. Nombre de participants : plus de 100 personnes.	2 100	1 000
Sous total actions FIL 2019				4 600
TOTAL GENERAL 2019				28 600

Pour mémoire, le montant total des subventions allouées au titre des programmations 2018 du Fonds Associatif Local et du Fonds d'Initiatives Locales est de 58 500 euros.

Les conditions et modalités de versement de ces subventions peuvent être formalisées par des conventions d'application, dont le modèle type est joint au présent rapport.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2015/1606 du 23 novembre 2015 ;

Vu ledit modèle type de convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 28 600 euros sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessus.
- 2- Le modèle type de convention d'application susvisé, établi entre la Ville de Lyon et les associations, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents avec les associations concernées.
- 4- La dépense en résultant, soit 28 600 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : ligne de crédit 41781, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, le Conseiller municipal délégué,

Ali KISMOUNE